



Yolande Vernaudeau

bien d'autres facteurs de l'environnement et des modes de vie peuvent être à l'origine de la maladie constatée.

Le fait que les juridictions aient ordonné à l'État d'indemniser certains requérants, ou ayants-droits, qui avaient fait recours devant elles, n'apporte pas la preuve médicale et scientifique d'un lien entre la maladie et les essais nucléaires comme se sont hâtés d'en déduire certains. Ces juridictions ont conclu que ce n'était pas au requérant d'apporter la preuve qu'il y avait un lien, mais à l'État d'apporter celle qu'il n'y en avait pas.

Ainsi, nous sommes devant une difficulté majeure. C'est pourquoi je partage totalement les revendications visant une refonte complète de la loi Morin, ne serait-ce qu'en raison de son absurdité intrinsèque. Ce combat de fond, je suis prêt à le mener avec l'appui de tous nos parlementaires et la confiance que vous me témoignerez à l'occasion des prochaines élections territoriales.

Ma réflexion quant à ce système va bien plus loin. Pour espérer obtenir une indemnisation, encore faut-il constituer un dossier. Or, le constat que l'on peut tous faire est que très peu de Polynésiens ont fait une telle démarche. À peine un dixième des dossiers enregistrés au CIVEN depuis 2010.

Le sens de la dignité et de la pudeur qui caractérise nos concitoyens et font leur noblesse est ici des traits de caractère qui les pénalisent. Les moyens que nous nous efforçons de déployer pour aller au plus près d'eux et pour les accompagner dans leurs démarches resteront vains pour l'essentiel.

C'est pourquoi, par l'intermédiaire de la commission paritaire mise en place par l'article 113 de la loi EROM précité, au sein de laquelle sont nommés deux parlementaires de la majorité T'apura Huiraa-tira, mais aussi par tous autres réseaux officiels, nous œuvrons à la

mise au point d'un système d'indemnisation digne, respectueux des personnes, facile d'accès pour les requérants, et bien sûr équitable et équilibré.

Ce système devra inclure le remboursement des dépenses induites prises en charge par notre caisse de protection sociale. Le principe de cette prise en charge est déjà implicitement acquis dans le cadre des assises des Outre-Mer puisqu'il constitue l'une des fiches projet validées dans la feuille de route pour la Polynésie française.

Il y a encore un point fondamental concernant l'enjeu de l'indemnisation des victimes, qui doit sous-tendre, c'est ce que je défends, notre discussion avec l'État : il faut se baser sur la reconnaissance de la faute morale, historique, commise par l'État à l'encontre des populations de la Polynésie française. Cette faute morale est maintenant incontestable et incontestée.

Inversement, la corrélation entre exposition aux rayonnements ionisants dus aux essais nucléaires français et maladies, y compris transgénérationnelles, est loin de pouvoir être établie scientifiquement, contrairement à ce qu'affirment ceux qui préfèrent jeter toute une population dans l'angoisse et le désespoir plutôt que de rechercher la vérité avec honnêteté intellectuelle ? ■



PANGATAUFA